



Art. 18 de la loi communale  
modifiée du 13 décembre  
1988

Art. 18. Le conseil ne peut  
prendre de résolution, si la  
majorité de ses membres  
en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a  
été convoquée deux fois  
sans s'être trouvée en  
nombre requis, elle pourra,  
après une nouvelle et  
dernière convocation, quel  
que soit le nombre des  
membres présents,  
prendre une résolution sur  
les objets mis pour la  
troisième fois à l'ordre du  
jour.

Les deuxième et troisième  
convocations se feront  
conformément aux règles  
prescrites par les articles 12  
et 13, et il sera fait mention  
si c'est pour la deuxième  
fois ou pour la troisième  
que la convocation a lieu.

en outre la troisième  
convocation rappellera  
textuellement les deux  
premières dispositions du  
présent article.

Un membre du conseil qui,  
sans motif légitime, n'aura  
pas été présent à trois  
séances consécutives  
courtes, sur la proposition  
du conseil, être déclaré  
démissionnaire par le  
ministre de l'intérieur.

## CONVOCATION

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le Collège des Bourgmestre et échevins invite les conseillers à assister à la prochaine réunion du Conseil communal qui aura lieu

**le mardi 20.05.2025 à 08:00 heures**  
**dans la salle polyvalente (dernier étage Maison communale),**  
**2, rue du Château, L-8385 Koerich**

aux fins de délibérer sur les points faisant l'objet de l'ordre du jour conformément à ce qui suit:

### Séance à huis clos

1. Affaire de personnel

### Séance publique

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 12.02.2025
3. Fixation du taux de l'impôt commercial 2026
4. Fixation des taux de l'impôt foncier 2026
5. Approbation de l'état des restants 2024
6. Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du Télévie
7. Organisation scolaire provisoire UGDA 2025/2026
8. Avenant au contrat CIPA relatif à l'acquisition de 6 chambres supplémentaires
9. Prise de connaissance des statuts de l'ASBL « Grand-Duché Drives »
10. Rapports et informations

Koerich, le 14.05.2025

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre ff,  
Norbert Welu

Le Secrétaire communal ff,  
Nathalie Reinertz

